



## Compte-rendu de la réunion du comité syndical Séance du 25 mai 2020

SDE35	
Village des collectivités	
1 avenue de Tizé CS 43603	
352036 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	19
Absents :	17
Quorum :	14
Votants	19
Réception par le Préfet	
Publication	

L'an deux mil vingt, le vingt cinq mai à dix heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Energie 35, dûment convoqué le quatorze mai deux mille vingt, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents physiquement : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES et Jean-Claude BELINE, Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents ; Maurice BEAUGENDRE, Alain COSSONIERE, Jacques POUPART, André LATREILLE et Robert MONNIER, délégués titulaires.

Présents en visioconférence : Daniel GUILLOTIN, Jean-Luc DUPUY et Loïc GODET, Vice-présidents ; Olivier DEHAESE, André DAVY, Patrick LE GUYADER (à partir du point 10), Michel JEULAND, Franck NOËL, Nadège NOISSETTE, Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Michel BENEDETTI, Camille BONDU, Albert COMBY, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Didier DUPERRIN, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, Jean-Luc MORLAIS, Yannick NADESAN, Alain PAUL, Jacques RENAULT, Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

En référence à l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, le Président déclare que le quorum est atteint, 18 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

### Délibération n°20200525\_COM\_10 - Coopération décentralisée - Attribution de subventions

Par délibération du 18 novembre 2014 et dans le cadre de la loi Oudin-Santini-Pintat qui autorise les syndicats d'énergie à affecter 1 % de leurs ressources à des projets de coopération décentralisée, le comité syndical a ouvert une enveloppe budgétaire pour soutenir des projets de ce type.

L'Association Échanges Solidaires Cesson-Dankassari (AESCD), a sollicité le SDE35 en mai 2020 pour une demande de subvention portant sur l'alimentation en électricité de trois centres de santé situés dans trois villages de la commune de Dankassari, au Niger, avec laquelle la municipalité de Cesson-Sévigné entretient un contrat de coopération décentralisée.

L'AESCD a déjà bénéficié de subventions du SDE35 depuis 2014 pour des projets d'électrification d'écoles, villages et /ou centres de santé. Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité et poursuivra l'électrification des villages de cette région nigérienne.

La subvention demandée au SDE35 est de 3 200 euros pour un montant total du projet de 11 000 euros. Plusieurs partenaires ont été sollicités dont la commune de Cesson-Sévigné qui apporte une subvention de 2 800 euros, le Conseil Régional avec une aide de 3 800 euros. Le suivi des travaux et la formation de techniciens locaux seront assurés par l'association locale RAEDD.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, approuve l'attribution de la subvention et autoriser le Président à signer la convention associée.**

Pour extrait conforme,

  
Le Président,  
Didier NOUYOU